



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction de la Recherche, de l'Innovation, du
Développement et de la Coopération Internationale (RIC)
Bureau des Relations Européennes et de la Coopération
Internationale (BECI)

Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP

Suivi par : Pierre Autissier
Tél : 01.49.55.52.39
Fax : 01.49.55.80.98

NOTE DE SERVICE
DGER/SDRIDCI/N2007-2046

Date: 05 avril 2007

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Bourses de stage à l'étranger de la DGER

Date de mise en application : immédiate

📄 Nombre d'annexe : 0

Mesdames et Messieurs les **Directeurs Régionaux de
l'Agriculture et de la Forêt et Directeurs de
l'Agriculture et de la Forêt de l'Outre-Mer**
(Services Régionaux de la Formation et du
Développement)

Objet : ouverture de la mesure « bourses de stage et échanges linguistiques à l'étranger » **pour les élèves préparant un Baccalauréat technologique STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation-environnement-territoires »**

Bases juridiques :

- **Note de service POFEGTP/ N2004-2023 du 15 mars 2004**, relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
- **Arrêté du 28 septembre 2006**, relatif à l'ouverture de la filière Baccalauréat technologique STAV,
- **Note de service DGER/SDRIDCI/N2007-2016 du 5 février 2007**, relative aux priorités géographiques et thématiques de la DGER.

Résumé : *Les élèves de la filière Baccalauréat technologique STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » désireux d'effectuer un stage en entreprise, d'une durée **de 4 semaines minimum consécutives**, peuvent bénéficier d'une bourse de la DGER pour tout pays hors France (Métropole et DROM-COM*), au même titre que les élèves de Baccalauréat professionnel et de Brevet de technicien agricole.*

* Département et région d'Outre-mer- Collectivités d'Outre-Mer

Mots-clés : baccalauréat technologique, entreprise, professionnalisation, stages

Destinataires

Pour exécution :

Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole: LEGTA, LPA
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt d'Outre-mer
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements privés.

Pour information :

Administration centrale
Inspection de l'enseignement agricole
Inspection Générale de l'Agriculture
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public
Syndicats des personnels de l'Enseignement technique

Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF), le programme 143 « enseignement professionnel technique », action 4 « évolution des compétences et dynamique territoriale », les articles 57 « bourses et échanges linguistiques, CPER » et 58 « bourses et échanges linguistiques, HCPER », prévoient le financement de bourses de stage individuel en entreprise à l'étranger, pour les élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien agricole ou un brevet de technicien supérieur en agriculture.

A partir de l'année civile 2007, cette mesure est ouverte aux élèves préparant un baccalauréat technologique STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation-environnement-territoires »

Les modalités d'attribution de ces aides seront décrites dans les notes de service annuelles à paraître ultérieurement.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR